

UN LIBRARY

DEC 8 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.2/31/L.73
6 décembre 1976

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 59 b) de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Projet de décision proposé par le Président

L'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 2186 (XXI) du 13 décembre 1966 et 3249 (XXIX) du 4 décembre 1974 et ayant examiné les parties pertinentes des rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions 1/, décide de maintenir le Fonds d'équipement des Nations Unies dans ses fonctions initiales jusqu'au 31 décembre 1977, conformément aux mesures énoncées au paragraphe 1 de la résolution 2321 (XXII) de l'Assemblée, en date du 15 décembre 1967.

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Suppléments Nos 2 et 2A (E/5779 et E/5846/Rev.1).

76-26115
/a